

L'UNSA reçue par le Premier ministre

L'UNSA sera reçue par le Premier ministre, mardi 4 septembre à 17 H 30, dans le cadre du cycle de concertation avec les partenaires sociaux souhaité par le Président de la République mi-juillet et mis en œuvre par le gouvernement.

A l'ordre du jour de cette rencontre, la remise à plat de notre système d'assurance chômage pour qu'il soit "plus cohérent, plus efficace dans la lutte contre la précarité et plus favorable au retour à l'emploi", la question de la santé au travail à partir du rapport Lecoq et l'organisation de notre système d'indemnisation des arrêts maladie, qualifié de "coûteux, inéquitable et déresponsabilisant".

Alors que le chômage continue à stagner dans notre pays à un haut niveau, tout comme la précarité et la pauvreté, l'UNSA dira son attachement au maintien d'un haut degré d'indemnisation des chômeurs, tout comme, sur un autre plan, à celui d'une prise en charge socialisée intégrale des indemnités en cas d'arrêt maladie. Elle dira aussi sa disponibilité pour réfléchir à améliorer la Santé au Travail, élément clé pour diminuer certains arrêts maladie en lien direct avec les risques psycho-sociaux ou les troubles musculo-squelettiques. Enfin, elle demandera à ce que soient versées à l'agenda social la question d'un paritarisme reflétant réellement la représentation des salariés et agents publics concernés ainsi, sujet majeur, que celle de la transition écologique.

Loi : « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

Le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a été adopté définitivement le 1^{er} août par l'Assemblée nationale ; cependant il faudra attendre le retour imminent du Conseil constitutionnel qui a été saisi ainsi que la parution d'une centaine de décrets pour avoir une idée précise du texte.

Ci-dessous le communiqué de Presse UNSA publié le 3 août 2018

Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel :

Un accompagnement des actifs encore trop léger pour confirmer l'objectif de sécurité des parcours

Le projet de Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a été définitivement adopté le 1^{er} août. Cependant, le Conseil constitutionnel a été saisi et a un délai de 1 mois pour rendre sa décision. Ce texte comporte un volet formation professionnelle, apprentissage, assurance chômage mais aussi égalité professionnelle Homme / Femme, handicap et travail détaché.

L'UNSA regrette que le texte adopté soit revenu à la version initiale de l'Assemblée nationale, alors que certains amendements du Sénat que l'UNSA défendait, apportaient des améliorations notamment sur la place des Régions sur le volet « apprentissage ».

D'autre part, le système de gouvernance reste et sa simplification affichée, pour laquelle l'UNSA n'était pas opposée, demeure encore trop flou à ce stade.

L'UNSA regrette aussi que l'accompagnement des actifs, volet central de la réussite pour que chaque individu puisse choisir son avenir professionnel et non le subir soit aussi imprécis. En effet, cette loi fait porter sur l'individu la responsabilité et la réussite de son employabilité.

Pour l'UNSA, le « pari central » porté par la Ministre du Travail sur la mise en place d'une application mobile pour le CPF (Compte Personnel de Formation) risque de pénaliser les actifs les plus éloignés de l'emploi et de la formation, car un accompagnement réussi passe par un lien physique avec un interlocuteur. Pour l'UNSA, une application n'est qu'un outil au service de l'accompagnement.

Par ailleurs, l'UNSA a toujours défendu le principe d'universalité des droits, dont celui de l'accès à la formation tel que l'actait la loi de 2014. Or, les agents publics sont les grands oubliés de cette loi.

Concernant le volet assurance chômage, l'exécutif a finalement proposé aux partenaires sociaux de négocier une nouvelle convention UNEDIC dès la rentrée pour remettre à plat les règles d'indemnisation sur les contrats courts. Le document de cadrage conditionnera l'agrément de l'accord à la mise en place d'un bonus-malus, sujet de négociation qui jusqu'à présent n'a jamais abouti entre partenaires.

Si pour l'UNSA, l'abus de l'utilisation de contrats courts doit être encadré, la première option envisagée de laisser les branches professionnelles négocier était pertinente pour laisser la place au dialogue social au plus près des secteurs. Mais force est de constater la reprise en main par l'État du système d'assurance-chômage, ce qui pose la question de l'avenir du paritarisme pour l'assurance- chômage si l'exécutif persiste dans cette voie.

L'UNSA estime qu'en l'état, cette loi reste imprécise pour confirmer le volet sécurité tant attendu pour les actifs après la flexibilité apportée aux entreprises par les ordonnances sur la modification du Code du Travail.

En effet, une centaine de décrets paraîtront d'ici à la fin de l'année. Pour l'UNSA, c'est après cette étape que nous jugerons si le « compte y est » côté sécurité pour les actifs.

Convention d'objectif et de gestion de la CNAF 2018- 2022 : abstention de l'UNSA

Après de longs mois de discussion avec le ministère des Solidarités et de la Santé, la Convention d'objectif et de gestion de la CNAF (COG) a été adoptée le 11 juillet dans un contexte budgétaire contraint.

Souvent la première préoccupation, lorsqu'on parle de négociation de la COG, c'est l'évolution du taux du Fonds national d'action sociale (FNAS). Cette année, la notion d'économie budgétaire a fortement dominé l'ensemble des travaux. Le taux d'évolution du FNAS a été ramené à 2 % alors qu'il était de 7,5 % dans la dernière convention.

Cette COG, au-delà de répondre aux besoins de la politique familiale, tente par un certain nombre d'actions proposées d'apporter des éléments aux autres politiques sociales, toutes aussi importantes les unes que les autres (pauvreté, logement, insertion, handicap, jeunesse, parentalité...)

Si cela n'est pas choquant en soi, l'UNSA aurait préféré cibler les actions prioritaires plutôt que de saupoudrer pour exister sur tous les secteurs. En effet, la mosaïque proposée n'est pas de nature à apporter de vraies réponses aux allocataires.

La solidarité envers les plus fragiles ne peut se faire à enveloppe quasiment fermée car la conséquence engendrera mécaniquement un transfert des fonds alloués entre allocataires avec des mesures techniques telles que des variations de plafonds, de bases ressources... dont seule la CNAF a le secret !

La politique familiale doit être cohérente, équitable et efficace pour toutes les familles. Aussi l'UNSA est favorable à une meilleure redistribution des prestations vers les familles les plus modestes, mais attention au danger de faire peser sur une catégorie de citoyens dits « aisés » l'ensemble des mesures.

Beaucoup de financements sont davantage fléchés vers les structures, ce qui renforce une évolution en tant que co-financeurs d'actions décidées par les partenaires. Cette situation positionne la CNAF sur l'échiquier local avec son expérience et son savoir-faire en matière sociale. De ce fait, cela lui permet d'exiger, dès le partenariat signé, des points d'étapes et d'évaluation des actions menées afin de pouvoir assurer une continuité d'action et de ne pas se retrouver en fin d'exercice face à des difficultés non anticipées. La culture d'évaluation doit être améliorée au cours de cette COG.

La CNAF entend lutter contre le non-recours, au moyen d'outils numériques, mais ceux-ci ne feront pas tout. Les taux de non-recours aux droits doivent nous interroger sur l'effectivité et la pertinence de l'offre publique. Le non recours peut s'expliquer par un manque d'information sur les droits et la complexité des procédures, parfois jugées non acceptables, car trop contraignantes et intrusives.

Quelles qu'en soient les raisons, le non-recours aux droits contribue à aggraver la pauvreté et l'exclusion. Des efforts de simplification des procédures et de pédagogie auprès des personnes concernées sont indispensables pour participer à la lutte contre la pauvreté.

Cette COG contient des actions innovantes sous forme de boni pour les établissements des jeunes enfants accueillant des enfants en situation de handicap ou s'installant dans des quartiers prioritaires, mais le volet jeunesse est principalement le parent pauvre de cette convention.

Beaucoup d'interrogations et d'actions insuffisamment précises, non évaluées ont conduit la Secrétaire Nationale de l'UNSA, Martine Vignau, à voter l'abstention au titre de personne qualifiée à la CNAF.

Rentrée sociale 2018 dans la fonction publique : priorité aux agents publics !

Alors que les agents publics devraient être mieux reconnus par le gouvernement, le budget en préparation ne répond pas aux attentes de l'UNSA Fonction publique.

L'UNSA Fonction publique demande au gouvernement de revaloriser les rémunérations des agents publics.

L'inflation tend à redémarrer (+2,3%). Les agents publics ont déjà été privés d'une progression de leur pouvoir d'achat lors du transfert des cotisations vers la CSG. L'instauration du jour de carence, l'augmentation des prélèvements pour leur pension et le gel de la valeur du point d'indice pèsent à la baisse sur leur pouvoir d'achat.

Pour l'UNSA Fonction publique, l'absence de mesure globale en 2019 serait donc une nouvelle injustice à leur encontre, comme l'est aussi la désindexation des pensions de retraite.

La réforme du système de retraites constitue une préoccupation supplémentaire. Pour l'UNSA Fonction Publique, en tout état de cause, elle ne devra pas conduire les agents publics à voir leur pension de retraite baisser par rapport à celle calculée dans les conditions actuelles, ni se traduire par une diminution de leurs droits. C'est un préalable pour l'UNSA Fonction publique.

L'annonce de 4500 suppressions de postes annoncées dans la fonction publique de l'État cache des disparités importantes entre ministères : près de 8000 suppressions au total et des créations dans deux ministères seulement, la justice (+ 1300 postes) et l'intérieur (+ 2000 postes).

Partout les conditions de travail des agents publics se dégradent. Il n'est pas acceptable que la suppression d'emplois publics désorganise et affaiblisse des services publics plébiscités par les Français.

L'UNSA Fonction Publique regrette que le débat national sur les missions de service public n'ait toujours pas eu lieu dans notre pays.

Que veut faire le gouvernement, avec quel projet pour le pays et pour ses citoyens ?

L'UNSA Fonction Publique rappelle son attachement au Service Public et à une fonction publique statutaire.

C'est sur ces fondamentaux qu'elle se présentera en décembre prochain aux suffrages de l'ensemble des agents publics. Elle appelle d'ores et déjà les agents à rejoindre ses listes, à voter et à faire voter pour elles afin de défendre l'idée d'un service public de qualité, moderne, proche des citoyens avec des agents reconnus et fiers de leurs missions.

Pour en savoir plus : <https://www.unsa-fp.org/?Priorite-aux-agent-publics>

L'UNSA Retraités révoltée !

Après les différentes mesures fiscales, après le gel des pensions sur trois années, après la hausse de la CSG de 1,7 point, la remise en cause de l'indexation des pensions sur l'évolution des prix (déjà insuffisante), annoncée par le Premier ministre le 26 août, accentue la dégradation du pouvoir d'achat des retraités.

L'UNSA Retraités conteste vigoureusement ces mesures qu'elle juge injustes et inacceptables.

L'UNSA Retraités s'adresse au Gouvernement pour qu'une réelle concertation soit engagée.

Mais dans la situation actuelle, elle considère qu'une réaction des Organisations de retraités, la plus unitaire possible, s'impose.

L'UNSA présente à l'EuroPride 2018 à Göteborg

Du 16 au 18 août 2018, l'UNSA était représentée à l'EuroPride de Göteborg (Suède) par Nicolas Gougain, chargé de mission « droits et libertés » et correspondant pour l'UNSA sur les questions LGBT (lesbiennes, gaies, bi et trans) au sein de la CES.

Depuis 1991, l'EuroPride se déroule chaque année dans une ville européenne différente et a pour objectif, à l'instar des autres marches des fiertés, de mettre en avant les revendications des personnes LGBT+ à travers des actions de visibilité, la promotion de l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations.

Un focus particulier est fait sur les questions européennes et internationales avec des événements et débats précédant l'organisation de la marche, mais aussi grâce à la présence d'organisations européennes dans le défilé. A Göteborg, un cortège d'associations, très applaudi, a notamment marché pour « toutes les personnes qui ne peuvent pas marcher », en rappelant notamment que l'homosexualité est toujours passible de répressions, d'emprisonnement voire de peine de mort dans de nombreux pays dans le monde.

Lors de cette édition, les organisations syndicales suédoises associées à la CES ont tenu une conférence sur la situation des personnes LGBT+ au travail. En effet, le constat est globalement alarmant : les enquêtes européennes (Agence des droits fondamentaux) mais aussi les chiffres au niveau français (baromètre OIT/Défenseur des droits) rappellent qu'il est toujours difficile pour une personne de vivre son homosexualité ou sa transidentité au travail. Non seulement du fait de discriminations ou d'un risque de « placardisation », mais aussi du fait du regard des collègues de travail. En effet, plus de la moitié d'entre eux estiment -dans différentes enquêtes- que les personnes LGBT+ n'ont pas à dire qui elles sont et que cela créerait un malaise dans le cadre du travail.

Les syndicats ont bien évidemment un rôle à jouer dans la prévention des discriminations, la lutte contre les stéréotypes et plus généralement la mise en place d'un environnement bienveillant pour les personnes LGBT+ dans le monde du travail. A ce titre, et à l'instar des organisations syndicales suédoises, très impliquées sur les questions LGBT+, l'UNSA agit elle aussi et s'est dotée d'un groupe de travail LGBT+ qui a organisé une première formation en juin dernier.

Une présence de l'UNSA a par ailleurs été assurée sur de nombreuses Marches des fiertés en France et d'autres actions seront amenées à être organisées dans les prochains mois.

Prévention des risques professionnels : rapport Lecoq

L'UNSA a pris connaissance du rapport de la députée Charlotte Lecoq qui vise à améliorer le système de prévention des risques professionnels.

L'UNSA a toujours mis la prévention et la qualité de vie au travail au cœur de ses revendications. L'allongement des carrières, les évolutions technologiques majeures, l'arrivée de nouvelles formes de travail et de parcours professionnels fluctuants, doivent inciter les acteurs (entreprises, partenaires sociaux, État) à rendre notre système de santé au travail plus efficace.

Depuis 2005, la France contrairement aux autres pays européens, connaît une tendance à la dégradation des indicateurs sur la santé au travail.

Il est certain que l'absence de portage politique de la santé au travail en France, relevée dans le rapport, obère significativement l'efficacité de la mise en œuvre de la prévention en milieu professionnel alors même que celle-ci conditionne la performance globale de l'entreprise.

L'UNSA regrette qu'une seule recommandation de ce rapport soit susceptible d'avoir un impact réel sur les déterminants de la santé au travail des salariés, à savoir leurs conditions de travail, l'organisation du travail et leurs transformations, tout le reste du rapport étant centré sur la gouvernance du système et son organisation. Pour l'UNSA, ce rapport manque également d'ambition pour la promotion de la santé des salariés et leurs qualités de vie au travail.

S'il est nécessaire de dédier un effort financier et significatif à la prévention comme l'indique le rapport, l'UNSA constate qu'aucun financement supplémentaire n'est prévu. Les excédents de la branche ATMP ne pourront à terme financer le C2P et une politique de prévention ambitieuse. La proposition visant à consacrer une quote part des fonds provenant de la contribution de 2% sur les cotisations consacrées à un degré élevé de solidarité, ne pourra prendre tout son sens qu'après négociation dans les branches avec les partenaires sociaux.

L'UNSA soutient l'idée de la création d'un fonds national de la prévention de la santé au travail. En soi, le renforcement de la coordination des acteurs peut être porteuse d'amélioration.

Cependant l'UNSA s'interroge sur l'articulation entre les structures régionales et les services de proximité qui sont aux contacts des salariés et des entreprises.

Pour l'UNSA, le levier principal de l'amélioration de la santé au travail et de la qualité de vie au travail, c'est le renforcement du dialogue social à tous les niveaux (interprofessionnel, branches et entreprises).

L'UNSA Conseils vous aide à préparer vos négociations sur le CSE.

L'UNSA Conseils propose des formations réservées aux candidat-es, élu-es et délégué-es syndicaux en amont des négociations pour :

- établir les différentes hypothèses de périmètre du CSE,
- envisager les conséquences sur les moyens et la composition des listes (collèges, parité),
- définir une feuille de route pour vos négociations.

Cette formation d'une journée est portée par le CEFU. Vous pouvez utiliser le congé syndical pour votre formation et son financement peut être pris sur le budget de fonctionnement du CE.

Pour en savoir plus, cliquez sur le lien : <https://conseils.unsa.org>

Contact : elsa.regent@unsa.org- 06 37 83 00 22